

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-JÉRÔME

RÈGLEMENT NO 0360-001

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
0360-000 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION
ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE AFIN
D'ASSURER LA CONCORDANCE AVEC LE
SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE
DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE LA
RIVIÈRE-DU-NORD**

ATTENDU la présentation du projet de règlement et l'avis de motion numéro CM-18140_26-03-17 donné aux fins des présentes lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 mars 2026;

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – *Le Règlement numéro 0360-000 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale est modifié dans la mesure prévue aux articles suivants.*

ARTICLE 2 – La section 7 du règlement, sur les corridors sonores, ce qui inclut les articles 40 à 43, sont supprimés.

ARTICLE 3 – L'annexe 2 du règlement est modifiée, en supprimant, au tableau des thématiques, la colonne relative au corridor sonore ainsi que toutes les inscriptions y étant présentes.

ARTICLE 4 – Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Le Maire,

RÉMI BARBEAU

La Greffière de la Ville,

MARIE-JOSÉE LAROCQUE, MAP, OMA

EG/cr

Avis de motion :	17 mars 2026
Adoption du projet de règlement :	17 mars 2026
Consultation publique :	7 avril 2026
Adoption :	***
Approbation :	***
Entrée en vigueur :	***